

L'ADI-R

L'ADI Autism Diagnostic Interview-Revised (Le Couteur et Lord 1994) ou entretien de diagnostic de l'autisme-nouvelle version est un outil à visée diagnostique qui s'appuie sur les critères du DSM 4 et de la CIM-10.



Présentation de l'outil

L'ADI est un entretien semi-structuré avec les parents ou le tuteur d'une personne que l'on soupçonne d'autisme. Il peut être administré pour des enfants à partir de 3 ans avec un âge développemental d'au moins 18 mois.

Il vise à repérer des comportements différents de la norme dans les domaines suivants :

- les interactions sociales réciproques
- la communication et le langage
- les comportements stéréotypés et répétitifs

Ces points correspondent à la triade autistique telle que définie dans la CIM-10 et le DSM-4.

Il permet d'identifier si des traits autistiques sont ou étaient présents dans l'enfance, mais tient également compte de la situation clinique actuelle de la personne. Des

notes entre 0 et 3 sont attribuées aux comportements et permettent de définir la présence et l'intensité des troubles autistiques. Un algorithme est utilisé afin de sélectionner les données les plus pertinentes dans chacun des trois domaines. Il est souvent utilisé dans les Centres de Ressources Autisme en complément de l'ADOS afin d'étudier plus en détail les manifestations de comportements autistiques dans la petite enfance. Les critères de diagnostic de la CIM-10 précisent que les altérations doivent être présentes avant 3 ans pour conclure à un diagnostic d'autisme.

Intérêts et limites de l'outil

Il fait appel à l'observation des parents ou d'un substitut considéré comme pouvant témoigner de la petite enfance, qui connaissent le mieux les comportements de l'enfant puisqu'ils le voient au quotidien, ils sont donc les plus à même de renseigner le professionnel.

L'outil étant précis, il permet une description détaillée des comportements lorsqu'il est bien administré.

Par contre dans le cadre d'un diagnostic pour un adulte, les souvenirs que les parents ont de la petite enfance peuvent être altérés ou les parents décédés, rendant impossible son utilisation. Les parents peuvent aussi parfois être dans le déni par crainte d'un diagnostic d'autisme et ne pas oser révéler toutes les informations en leur possession.

Cet outil ne suffit pas seul, à poser un diagnostic d'autisme.

Sources :

Autisme comprendre et agir, Bernadette Rogé, 2008, Dunod